



patientensicherheit schweiz
sécurité des patients suisse
sicurezza dei pazienti svizzera



CIRRNET

Rapport annuel
2021

Sommaire

Avant-propos	3
1 Rétrospective 2021	4
1.1 Déclarations CIRNET	4
1.2 Quick-Alerts®	5
1.2.1 Quick-Alert® N° 49 (25.02.2021)	5
1.3 Publications	5
1.4 Produits CIRNET	6
1.4.1 Outils CIRNET	6
1.4.2 Recommandations pour la gestion d'un CIRS	6
1.4.3 Manuel CIRNET	6
1.4.4 Factsheet	6
1.5 Participants au CIRNET	7
1.6 Comité du CIRNET	7
1.7 Rencontre de réseau CIRNET	7
1.8 Journée CIRNET	8
1.9 Ateliers CIRS	11
1.10 Sécurité des patients et politique sanitaire	11
1.10.1 Protéger par une base légale les systèmes de déclaration et d'apprentissage	11
1.10.2 Adoption par le Parlement de la motion 18.4210	11

Avant-propos

Chères collègues, chers collègues,
Chers participants au CIRRNETH,

En 2021, la fondation Sécurité des patients Suisse et le CIRRNETH ont déployé de multiples activités tout en faisant face à plusieurs écueils et changements. La révision de la LAMal avait fait naître l'espoir de voir se concrétiser un financement fiable et durable des tâches de la fondation. Malheureusement, il n'en a pas été ainsi. Au contraire, les incertitudes pressenties l'an dernier se sont encore accentuées. La question de savoir comment financer de façon pérenne la gestion d'un système de déclaration suprarégional reste ouverte. Cette situation a conduit le Prof. David Schwappach, directeur de la fondation, à annoncer à la fin de l'année sa démission pour fin mars 2022. Le CIRRNETH perd à la fois l'expertise qu'il apportait et un fervent défenseur d'un système de déclaration à l'échelon national. L'équipe de gestion du CIRRNETH regrette vivement son départ et remercie David Schwappach pour sa précieuse collaboration et son soutien durant toutes ces années.

En dépit des restrictions et des incertitudes ayant marqué l'année 2021, nous avons mené à bien toute une série d'activités. La rencontre de réseau annuelle, qui se tenait d'ordinaire à la suite de la Journée CIRRNETH, a été proposée en ligne sous forme d'événement indépendant. Vu l'intérêt qu'elle a suscité, y compris au-delà des institutions membres du réseau et des frontières de la Suisse, il est prévu de conserver ce format pour les prochaines éditions. En outre, la participation à plusieurs projets de la fondation a démontré une fois de plus que les activités du CIRRNETH ne se limitent pas à la gestion du système de déclaration. L'équipe a notamment contribué à élaborer la liste des never events, à rédiger les recommandations y relatives et à organiser le congrès international sur cette thématique. La mise en place d'un relevé des never events présente d'ailleurs plusieurs potentiels de synergies avec la déclaration des incidents. Dans ce contexte, le CIRRNETH jouera un rôle de premier plan en fournissant une base d'informations la plus large possible pour la saisie et le monitoring des risques.

Après le Conseil national, le Conseil des États a adopté en septembre 2021 la motion demandant de protéger les systèmes de déclaration et d'apprentissage, ce qui est une excellente nouvelle. Nous espérons que le Conseil fédéral entendra ce signal clair donné par les votes unanimes des deux Chambres et s'attellera à créer rapidement une base légale. Une telle protection faciliterait grandement l'objectif commun de l'apprentissage à partir des erreurs. L'équipe de gestion du CIRRNETH et la fondation suivront avec intérêt le processus législatif, donneront régulièrement des informations sur ces travaux et n'hésiteront pas à y contribuer directement.

Enfin, nous avons poursuivi notre travail de soutien par diverses activités de conseil, notamment au sein des établissements, et la mise à disposition de nouveaux outils. Inscrits dès le départ dans la mission du CIRRNETH, ces services font naturellement partie de notre engagement en vue d'accroître la sécurité des patients, au bénéfice du plus grand nombre. Nous tenons à maintenir ces prestations, qui nous permettent d'entretenir des liens dynamiques avec nos collègues dans les différentes institutions.

Carmen Kerker-Specker
Collaboratrice scientifique CIRRNETH
Sécurité des patients Suisse

Helmut Paula
Responsable CIRRNETH
Sécurité des patients Suisse

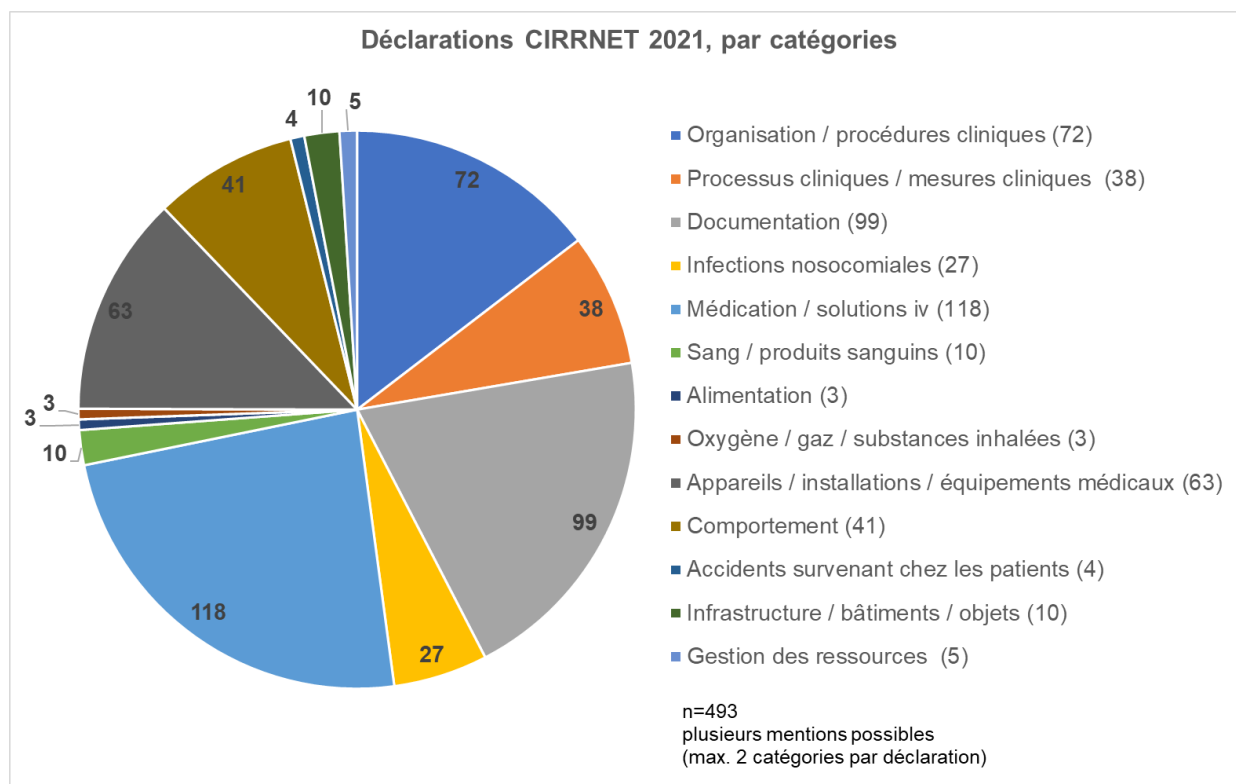
1 Rétrospective 2021

La pandémie de coronavirus a une nouvelle fois donné le ton une grande partie de l'année. En 2021, nous avons néanmoins pu cultiver par périodes les contacts directs et étendre notre réseau. En parallèle, nous avons assumé de nouvelles tâches, pris part à des projets importants et contribué à façonner des développements. Les chapitres suivants présentent des informations détaillées sur les activités déployées en 2021.

1.1 Déclarations CIRNET

En 2021, les institutions de santé participant au CIRNET ont transmis près de 270 déclarations CIRS locales, qui ont été publiées dans la partie Closed User du site internet. L'illustration 1 montre la répartition des déclarations CIRNET en fonction des catégories de l'OMS.

Illustration 1 : Déclarations CIRNET 2021, par catégories de l'OMS



Les responsables CIRS des institutions de santé affiliées au réseau sont libres de choisir les déclarations locales qui seront communiquées à la banque de données CIRNET. L'équipe de gestion du CIRNET recommande de veiller à transmettre des notifications de haute qualité, qui présentent un potentiel d'apprentissage. Nous entendons par là des déclarations CIRS dans lesquelles, d'une part, l'événement est très bien décrit et, d'autre part, qui contiennent des mesures concrètes de nature à éviter les mêmes erreurs à l'avenir.

1.2 Quick-Alerts®

L'utilité des Quick-Alerts® n'est plus à démontrer. Reconnues dans les milieux spécialisés, elles demeurent une prestation unique, propre au réseau CIRNET, et une publication phare de la fondation Sécurité des patients Suisse.

1.2.1 Quick-Alert® N° 49 (25.02.2021)

La taille compte ! Problèmes dans les transports intrahospitaliers de patients en lien avec la taille des ascenseurs

Cette Quick-Alert traite des problèmes liés aux ascenseurs, dont les dimensions sont souvent insuffisantes dans les hôpitaux. L'utilisation de rallonges de lit ainsi que la fixation d'appareils accessoires, en particulier d'unités transportables de matériel de soins intensifs, sur des lits toujours plus grands sont fréquemment incompatibles avec la taille des ascenseurs, ce qui cause des retards dans le transport des patients.

Illustration 2 : En-tête de la Quick-Alert® N 49



Disponible sous :

www.securitedespatients.ch/quick-alert

Une autre Quick-Alert consacrée aux « erreurs de réglage des dispositifs médicaux » a été préparée, mais n'a pas pu être finalisée avant décembre 2021 en raison d'autres engagements de la fondation Sécurité des patients Suisse et des ressources réduites en personnel. Elle paraîtra début 2022 lorsque la traduction sera achevée.

1.3 Publications

L'an dernier, l'équipe de gestion du CIRNET a publié deux articles dans la revue *Competence*. Le premier portait sur le facteur humain en relation avec des événements critiques et le second sur l'accroissement des connaissances par le partage. Ces publications sont disponibles pour téléchargement dans la partie [Closed User](#) du site, rubrique « Documents participants au CIRNET ».

1.4 Produits CIRNET

1.4.1 Outils CIRNET

Auto-évaluation du CIRS

Aujourd'hui, le CIRS est un instrument bien établi, qui participe de façon importante à la gestion de la sécurité des patients. Toutefois, faute de méthodes d'évaluation spécifiques ou reconnues, il est souvent difficile pour les responsables CIRS d'apprécier la qualité du système mis en place.

La fondation Sécurité des patients Suisse a développé un outil de soutien, destiné avant tout à la réalisation d'une auto-évaluation. Le principe est simple : à l'aide d'une grille de questions, les responsables procèdent à un examen critique de leur système de déclaration. Les résultats s'affichent dès que toutes les réponses ont été saisies et sont donc disponibles immédiatement.

[Lien vers l'auto-évaluation du CIRS](#)

Outil d'évaluation des risques « comparaison par paires »

Lors de la planification de mesures en faveur de la sécurité des patients, il est nécessaire d'identifier le plus précisément possible les éléments requérant des interventions afin de fixer des priorités. Plusieurs instruments peuvent être utilisés. La méthode de la comparaison par paires se distingue par sa simplicité et son efficacité. Elle propose de considérer un risque, non plus isolément, mais de façon relative en le comparant avec un autre risque. L'outil mis au point dans le cadre du CIRNET permet d'évaluer jusqu'à dix risques de cette façon et contribue à la gestion des risques dans les établissements.

[Lien vers l'outil d'évaluation des risques « comparaison par paires »](#)

1.4.2 Recommandations pour la gestion d'un CIRS

À l'occasion de la Journée CIRNET 2018, la fondation Sécurité des patients Suisse a publié des recommandations pour la gestion d'un CIRS. Ce document a été actualisé en 2021. Les huit points qui y figurent ont été complétés par une catégorisation des événements dans le cadre d'un traitement clinique et une aide à la prise de décision sous forme de diagramme de flux. Les collaborateurs et collaboratrices pourront s'y référer pour évaluer correctement la situation et déterminer si l'événement peut être déclaré dans le CIRS ou s'il doit être considéré comme un cas de préjudice, à signaler au moyen d'un formulaire spécifique.

[Les recommandations et les nouvelles annexes sont disponibles ici.](#)

1.4.3 Manuel CIRNET

Suite à l'intégration fin 2020 du site internet du CIRNET dans celui de la fondation Sécurité des patients Suisse, il a fallu adapter le « Manuel d'utilisation pour la transmission des déclarations CIRS locales à la banque de données CIRNET et pour l'utilisation de la partie Closed User ». La version mise à jour peut être téléchargée dans la partie [Closed User](#), sous « Documents participants au CIRNET ».

1.4.4 Factsheet

Une nouvelle [factsheet](#) a été publiée dans la rubrique « À propos du CIRNET ». Ce document présente les informations essentielles sur le système, ainsi que les principales prestations fournies par l'équipe de gestion du CIRNET.

1.5 Participants au CIRNET

En 2021, le CIRNET a accueilli deux nouveaux participants : la Clinica Fondazione Varini à Orselina et la Fédération suisse des sages-femmes (FSSF). C'est la première fois qu'une association professionnelle y adhère dans sa globalité.

À fin 2021, le réseau comptait 45 institutions de santé affiliées représentant 87 sites. Une vue d'ensemble des établissements membres est disponible sur le site de la fondation, rubrique « [Participation](#) ».

1.6 Comité du CIRNET

Le comité est l'organe de pilotage du CIRNET. Il apporte à la fondation Sécurité des patients Suisse ses compétences spécialisées pour tout ce qui touche à l'orientation stratégique et à la gestion opérationnelle du réseau.

Les membres du comité se sont réunis pour deux séances de travail en ligne en 2021. Ils ont par ailleurs discuté et traité plusieurs demandes par écrit et/ou par téléphone.

À fin 2021, le comité du CIRNET se composait des personnalités suivantes :

- **Degiorgi Adriana**, responsable de la division Support de la direction et responsable de la qualité et de la sécurité des patients, Ente Ospedaliero Cantonale
- **Haefliger Tobias**, responsable qualité, Kantonsspital Uri
- **Kerker-Specker Carmen, MScN**, collaboratrice scientifique, Sécurité des patients Suisse
- **Küttel Pia**, responsable qualité et formation, service d'aide et de soins à domicile Kriens
- **Paula Helmut, EMBA HSM**, responsable CIRNET, Sécurité des patients Suisse
- **Rohrbasser Adrian, Dr**, spécialiste en médecine générale, membre de la commission de qualité de la SSMIG
- **Schumacher Philippe, Dr**, médecin-chef Anesthésie et médecine intensive, Bürgerspital Soleure, président de la Fondation pour la sécurité des patients en anesthésie
- **Schwappach David, Prof. Dr**, directeur, Sécurité des patients Suisse
- **Staender Sven, PD Dr**, médecin-chef Anesthésie et médecine intensive, Hôpital de Männedorf

La fondation Sécurité des patients Suisse remercie le comité du CIRNET de sa coopération en 2021 dans un climat toujours agréable et se réjouit de poursuivre cette collaboration constructive.

1.7 Rencontre de réseau CIRNET

La rencontre de réseau annuelle s'est tenue en ligne le mardi 8 juin 2021. Elle a réuni des membres du CIRNET ainsi que des personnes intéressées par le réseau, en provenance notamment d'Italie, de France, de Belgique, d'Autriche et d'Allemagne. Une soixantaine de participants ont assisté à l'événement gratuit sur Zoom, avec interprétation simultanée en allemand, français et italien.

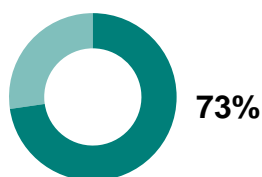
La réunion a débuté par une revue des activités en cours du CIRNET et un bilan des 14 premiers mois d'exploitation du CIRS Covid-19. Durant la pause, plusieurs clips vidéo sur des thèmes importants pour la sécurité des patients ont été diffusés. Les participants ont ensuite pu prendre connaissance du projet de la fondation consacré aux never events – un thème d'actualité qui a fait l'objet d'un congrès dédié en novembre 2021. La rencontre s'est poursuivie avec une présentation des deux nouveaux outils CIRNET développés par la fondation. Enfin, dans la dernière partie, le public a été mis à contribution : l'équipe de gestion du CIRNET a proposé une nouvelle voie pour « apprendre les uns des autres » et convié toutes les personnes intéressées à contribuer de façon volontaire à un forum d'experts.

Les informations sur cette nouvelle plateforme ainsi que les exposés de la rencontre de réseau sont disponibles [ici](#).

1.8 Journée CIRRNET

La Journée CIRRNET du 19 novembre 2021 sur le thème « Utiliser les connaissances du CIRS pour éviter les never events » s'est déroulée sous forme hybride (voir illustration 3). Quelque 50 personnes étaient présentes à l'aula du centre de formation Careum à Zurich et 50 autres y ont participé en ligne. La Journée CIRRNET faisait suite au congrès consacré aux never events et plaçait-elle aussi l'accent sur cette thématique.

Les connaissances acquises grâce au CIRS fournissent une base importante pour une meilleure compréhension des événements graves et peuvent grandement contribuer à la prévention des never events. Cette manifestation a permis d'esquisser des pistes donnant une nouvelle dynamique à la devise de l'apprentissage par l'erreur.



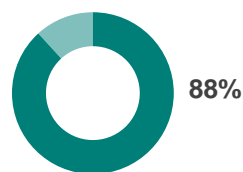
73 % des participants ont acquis de nouvelles connaissances

Le second thème principal de la journée s'inscrivait également dans ce contexte. L'analyse des signalements portant sur des erreurs de réglage des dispositifs médicaux (sujet du mois de déclaration CIRRNET 2020) révèle en effet de nombreux problèmes fondamentaux au niveau des technologies médicales. Là encore, il est important de développer des stratégies de prévention des never events.

Dans son exposé, le Dr Bastian Grande, médecin-chef à l'Institut d'anesthésiologie de l'Hôpital universitaire de Zurich, a abordé le sujet du point de vue pratique du clinicien. Les recommandations qu'il a transmises pour une utilisation sûre des dispositifs médicaux se fondent notamment sur les observations directes menées au centre de simulation zurichois.

Une interprétation simultanée en allemand, français et italien était assurée pour la Journée CIRRNET. La participation était gratuite pour les institutions membres.

Toutes les présentations des intervenants remises à l'équipe de gestion du CIRRNET sont disponibles sous la rubrique « [Événements](#) ».



88 % des participants recommanderaient la journée

Reflets de la Journée CIRRNET 2021



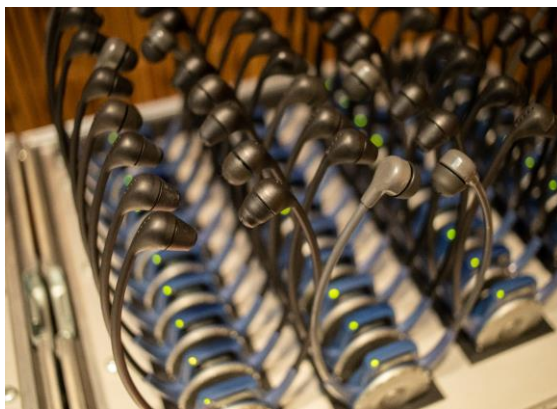
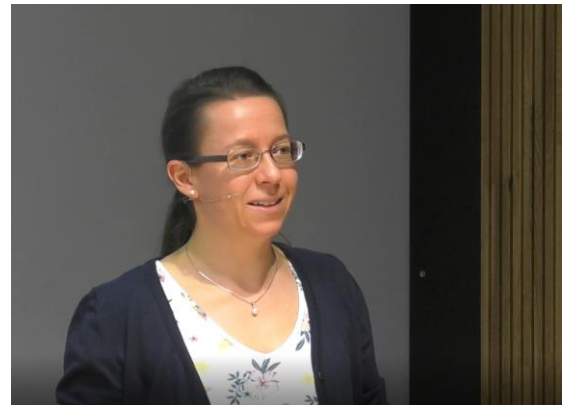


Illustration 3 : Programme de la Journée CIRNET 2021



sécurité des patients suisse
CIRNET

Journée nationale CIRNET
19 novembre 2021

Utiliser les connaissances du CIRS pour éviter les never events

Careum Auditorium, Pestalozzistrasse 11, 8032 Zurich
(événement hybride)
cirnet.ch

Programme
Vendredi 19 novembre 2021, de 13 à 16 h (HEC)

Événement en présentiel et en ligne
Traduction simultanée : allemand ↔ français ↔ italien
La langue originale de la présentation est indiquée dans le titre de la présentation.

13.00	ACCUEIL (all) Prof. Dr David Schwappach, Directeur, Fondation Sécurité des patients Suisse
13.10	SUJET PRINCIPAL I Mois de déclaration 2020 «Erreurs de réglage des dispositifs médicaux : résultats et conclusions» (all) Carmen Kerker, Collaboratrice scientifique, Fondation Sécurité des patients Suisse
13.30	L'utilisation des dispositifs médicaux – un risque ? (all) PD Dr méd. Bastian Grande, Médecin chef à l'Institut d'Anesthésiologie, USZ DISCUSSION (all) PD Dr méd. Bastian Grande, Médecin chef à l'Institut d'Anesthésiologie, USZ Ulrich Römmelt, Responsable du centre de service MT, Hôpital cantonal d'Aarau Helmut Paula, Responsable du CIRNET Fondation Sécurité des patients Suisse
14.40	PAUSE CAFÉ
15.10	SUJET PRINCIPAL II Never events & CIRS – une bonne combinaison ! (all) Helmut Paula, Responsable du CIRNET, Fondation Sécurité des patients Suisse DISCUSSION (all)
15.45	RÉFLEXION Résumé et conclusion (all) Helmut Paula, Responsable du CIRNET, Fondation Sécurité des patients Suisse

CIRNET
Fondation Sécurité des patients Suisse
Asylstrasse 77, CH-8032 Zurich
T +41 43 244 14 80
cirnet.ch

1.9 Ateliers CIRS

En raison des restrictions liées au coronavirus, l'équipe de gestion du CIRNET a dû une nouvelle fois renoncer aux ateliers CIRS de portée générale qu'elle avait planifiés. En revanche, elle a pu réaliser un atelier sur mesure au sein d'une institution membre du réseau.

Au vu des expériences recueillies, elle ne souhaite pas proposer ces prestations en ligne. Selon l'évolution de la situation, elle entend toutefois organiser dès que possible des ateliers en présentiel (y compris in situ).

1.10 Sécurité des patients et politique sanitaire

1.10.1 Protéger par une base légale les systèmes de déclaration et d'apprentissage

Au printemps 2021, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a publié une expertise intitulée « [Berichtssysteme in Spitälern](#) ». Dans ce document, les professeurs Th. Gächter et K. N. Vokinger examinent les incertitudes juridiques relatives à la protection de la confidentialité des systèmes de déclaration et d'apprentissage et concluent qu'il est nécessaire d'adopter une base légale explicite. La fondation Sécurité des patients Suisse partage cet avis et demande d'inscrire dans la loi la protection de ces systèmes. À défaut, on court le risque de perdre à moyen terme l'outil précieux que constitue le CIRS pour la sécurité des patients.

La fondation Sécurité des patients Suisse a rédigé une [prise de position](#) sur cette expertise.

1.10.2 Adoption par le Parlement de la motion 18.4210

La garantie de la confidentialité est une condition essentielle pour que les professionnels de la santé acceptent de signaler les événements critiques, les erreurs, les risques et les presque-accidents dans des systèmes de déclaration et d'apprentissage (Critical Incident Reporting System, revues de morbidité et de mortalité, peer reviews, analyses de cas, etc.). Or, en 2016, le Tribunal fédéral a déclaré que les informations contenues dans ces systèmes pouvaient être utilisées comme moyens de preuve. Suite à cet arrêt, la conseillère nationale Ruth Humbel a demandé dans une [motion](#) la création d'une base légale protégeant la confidentialité. Après l'adoption du texte en 2020 par le Conseil national, puis fin septembre 2021 par le Conseil des États, plus rien ne s'oppose à la concrétisation d'une telle base légale. Le Conseil fédéral est donc invité à mettre en œuvre la demande formulée dans la motion. La fondation salue les décisions prises par les Chambres fédérales à l'unanimité des partis, qui confirment clairement la nécessité d'introduire une base légale protégeant les systèmes de déclaration et d'apprentissage. Dans ce contexte, elle souligne qu'il est temps d'agir, les incertitudes autour de la confidentialité ayant eu des effets délétères ces cinq dernières années sur la motivation à déclarer des événements et la culture de la sécurité dans le secteur sanitaire.